ASBL Ropi www.Ropi.be

Vademecum commerçants

Pourquoi adhérer?

Pour appartenir à un réseau

- Faire partie du Ropi c'est rentrer dans un réseaux qui relie des citoyens responsables qui souhaitent consommer autrement et des commerces de qualité
- Le Ropi favorise l'économie et l'emploi local. Dépenser un Ropi c'est s'assurer qu'il profite aux commerçants de la région.
- Accepter le Ropi c'est une visibilité gratuite sur notre site Internet. Chaque année, c'est l'apparition dans un flyers déposé chez les commerçants partenaires. Les événements Ropi ont été couvert par la presse nationale.
- L'ambition de l'asbl Ropi n'est pas de s'étendre dans plusieurs villes, mais c'est de rester dans la région de Mons afin de favoriser l'économie montoise.

Pour une logique gagnante

- Accepter le Ropi, c'est 0 frais en plus
- Il n'y a pas de double comptabilité car 1Ropi, c'est 1Euro. La comptabilité, la caisse est exactement la même.
- La monnaie complémentaire et locale permet de dynamiser et favoriser les achats dans le centre de Mons. Car quand on a des Ropi, on ne peux les dépenser que dans le tissus de commerçants l'acceptant.

Pour passer à l'action en toute facilité

- Etre dans le réseau Ropi, c'est avoir une personne de contact disponible et clairement identifiée. Elle passera de temps en temps dans le commerce afin d'être disponible pour les questions éventuelles.
- Etre dans le réseau Ropi, c'est pouvoir accéder à l'interface commerçant du site web pour annoncer ses produits et services, avec un contrôle total sur la visibilité sur le site web. Un ambassadeur peut aussi passer avec une tablette pour faire le descriptif en ligne avec le commerçant!
- C'est aussi pouvoir signaler la situation du commerce via le site web: souhait de rédimer, besoin d'informations, besoin de rencontrer un responsable face-to-face.

Vous hésitez encore?

- Avant de s'engager comme membre, il est possibilité de passer un accord de principe avec l'asbl. Le commerçant s'engage à devenir membre sous réserve que le réseau atteigne un niveau de développement suffisant (30 commerces repartis dans au moins 6 secteurs différents)
- Et au pire, il est toujours possible de quitter le Ropi, sans contrainte. L'asbl permettra la reconversion à 0% en cas de départ.

ASBL Ropi www.Ropi.be

Qui contacter quand, pourquoi, comment?

Pour toute question pratique contactez votre ambassadeur Ropi référent (voir carte de visite):

- problème d'accès au site web ou d'édition de la page du commerce.
- demande de documentation (flyers, charte, ROI).
- o demande de reconversion de Ropi en Euro.
- En cas d'absence de votre ambassadeur ou pour d'autres questions, contactez le responsable de zone (voir carte de visite).
- Si ni l'ambassadeur et le responsable de zone ne sont joignables, contactez support@ropi.be.

Comment s'enregistrement sur le site internet ?

TODO ADRIEN

Comment dépenser ses Ropi?

La vocation du Ropi est de circuler, c'est à dire qu'après avoir été injecté dans le circuit, le Ropi doit continuer à circuler: de commerçants en producteurs et de producteurs en commerçants. Si un goulot d'étranglement se crée, c'est à dire que des Ropi s'accumulent dans le tiroir-caisse d'un commerçant qui n'arrive pas à les dépenser, le système ne remplira pas ses objectifs.

Mais il existe pléthore de possibilités pour faire circuler le Ropi. Nous invitons commerçants et producteurs à les utiliser sans modération! Voyez plutôt:

- Trouver des fournisseurs locaux et les payer en Ropi.
- Se rendre des services entre commerçants, payés en Ropi.
- Reprendre les ROPI de sa caisse (échange contre des euro) et les dépenser à titre personnel (loisirs, culture, achat dans les commerces locaux, ...).
- Echanger des ROPI à un usager (membre ou non) qui en fait la demande.
- Proposer à un usager (membre ou non) de lui rendre la monnaie en Ropi.
- Offrir des Ropi en guise de ristourne (= carte de fidélité mutualisée).
- Rééquilibrer les caisses entre commerçants.
- Repas du midi, réunion d'affaire

Bref, il faut que ca bouge!

En enfin, si malgré tout ça il n'est pas possible d'écouler tous ses Ropi, il reste la possibilité de les écouler 5%.

En dernier recours, le reconversion à 0% est possible au dessus d'un certain montant. En effet, un commerçant qui a du mal à écouler ses Ropi, peut le signaler à l'asbl qui cherchera alors une solution en collaboration avec le commerçant pour écouler les Ropi. Si aucune solution n'est trouvée endéans les deux semaines, le rédimages à 0% est accepté (par tranche de 100% pour les asbl et 200€ pour les prestataires du secteur marchand).

ASBL Ropi www.Ropi.be

Comment gérer sa compatibilité?

TODO LAURENT

Comment s'impliquer dans l'ASBL?

Faire entendre sa voix à l'Assemblée Générale

Il existe beaucoup de façons de s'impliquer dans l'asbl, en premier lieu en venant faire entendre sa voix lors de l'assemblée générale (AG) de l'asbl.

En tant que membre du collège de prestataires (commerçant, producteur) ou membre du collège associatif ou institutionnel, vous disposez d'une voix au sein de ce collège, qui lui même compte pour 1/3 dans les décisions de l'asbl.

L'AG se réunit deux fois par ans. En fin d'année pour le vote du budget de l'année suivante, et au printemps pour l'approbation des comptes de l'année précédente.

Devenir bénévole

Une organisation comme le Ropi ne peut fonctionner sans ses nombreux bénévoles, qui constituent la cheville ouvrière de l'asbl.

Il existe de nombreux postes à renforcer ou à pourvoir au sein de l'asbl Ropi, notamment:

- des ambassadeurs pour le démarchage de commerçants, la communication aux citoyens ou aux media,
- des transporteurs pour la livraison des Ropi aux comptoirs de change ou à domicile,
- des administrateurs de l'asbl,
- des développeurs pour le site web et la monnaie électronique,
- des infographistes et web designers,
- des rédacteurs pour la mise à jour du contenu du site web (blog, agenda, point presse) et des outils de communications en général,
- des comptables (professionnalisation de la comptabilité et contrôles),
- des juristes (mise à jour des statuts, communication avec la banque nationale de Belgique, FSMA, ...),
- des organisateurs d'événements (fêtes, projection cinéma, conférence, ...),
- ...

Pour nous proposer votre aide, inscrivez-vous via le <u>formulaire en ligne</u> ou via <u>info@ropi.be</u>